



Abandon de poste et reprise de travail...

Par **link24350**, le **18/10/2012** à **21:46**

Bonjour,

je compte faire un abandon de poste dans quelques jours je voudrai savoir si je peux m'inscrire au pôle emploi pour chercher du travail alors que je n'aurai pas mon attestation assedic dessusite ...

si je trouve un emploi sans passer par le pôle emploi puis je embaucher sachant que je suis encore sous contrat ailleurs , c'est dans un autre département.

merci

Par **Lag0**, le **19/10/2012** à **08:10**

Bonjour,

C'est non aux deux questions.

Abandonner votre poste n'est pas une bonne idée. L'employeur n'aurait alors aucune obligation de procéder au licenciement et pourrait vous garder autant de temps qu'il le souhaite dans ses effectifs en se contentant de produire des feuilles de paie à 0€.

Durant ce temps, toujours sous contrat et non libre de tout engagement, vous ne pourrez ni toucher le chômage, ni signer un nouveau contrat.

Par **link24350**, le **19/10/2012** à **10:12**

oui et si l'employeur ne veut pas me licencier je fais quoi ?

Par **amajuris**, le **19/10/2012** à **10:22**

bjr,
je confirme la réponse précédente;
votre solution est de démissionner.
cdt

Par **pat76**, le **19/10/2012** à **16:29**

Bonjour

Vous avez demandé la rupture conventionnelle à votre employeur?

Vous êtes en CDI à temps complet ou à temps partiel?